



Communiqué de presse

Saint-Maurice, le 7 mai 2020 16h00

Votation communale sur la réduction du nombre de Conseillers municipaux

Suite aux récentes communications du Conseil d'Etat, lequel autorise l'organisation de votations communales dès le 1^{er} juin prochain, le Conseil municipal de Saint-Maurice a fixé une nouvelle date pour le scrutin qui concerne la réduction du nombre de Conseillers municipaux : les aigaunois se prononceront le dimanche 21 juin 2020 et par correspondance uniquement.

Initialement prévue le dimanche 5 avril dernier, la votation communale sur la réduction du nombre de Conseillers municipaux a dû être annulée en raison de la crise sanitaire COVID-19.

Afin d'être applicable pour la législature 2021-2024, tout objet communal doit être soumis à votation populaire avant le 30 juin 2020. Suite à la communication reçue du Conseil d'Etat autorisant les communes à organiser des votations dès le 1^{er} juin 2020, le Conseil municipal a décidé de fixer la nouvelle date du scrutin au dimanche 21 juin 2020.

Le vote à l'urne restant pour l'instant interdit, les aigaunois ne pourront se prononcer que par correspondance (envoi par poste ou dépôt à l'administration communale durant les heures d'ouverture). Sauf allègement des prescriptions dans l'intervalle, aucun bureau de vote ne sera ouvert durant le week-end du scrutin. Le vote se fera donc uniquement par correspondance. Les personnes à risques pourront confier leur enveloppe à des agents qui seront mandatés pour les récolter à domicile.

Aujourd'hui composé de 11 membres, l'exécutif aigaunois pourrait ainsi être réduit à 7 dès la nouvelle législature. D'après une simulation basée sur les trois dernières élections communales, cette modification ne devrait pas avoir d'impact sur le plan de la représentation des partis politiques.

Pour rappel, cette initiative s'inscrit dans une réflexion globale du fonctionnement de la Municipalité. Le Conseil municipal estime que ses missions doivent être plus orientées vers des tâches de pilotage ou stratégiques et qu'une réorganisation des services communaux est nécessaire. En parallèle, l'exécutif a déjà fait un pas dans cette direction puisqu'une démarche de labellisation Valais excellence est désormais en route.